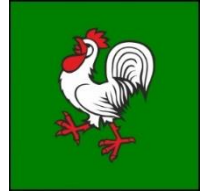


Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 06/2022

**Préavis traitant d'un mandat
relatif à des prestations
d'ingénieurs pour le
réaménagement routier de la
Route Neuve et du carrefour
giratoire**

Lavey, le 28 juillet 2022

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de l'octroi d'un mandat relatif à des prestations d'ingénieurs pour le réaménagement routier de la Route Neuve et du carrefour giratoire.

Préambule

Contexte :

En 2015, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit d'étude pour l'aménagement urbain. Cette expertise complète en matière de mobilité devait apporter des solutions aux problèmes urbanistiques, notamment en lien avec la circulation à l'intérieur du village.

Forte de cette expertise, la Municipalité et la commission du Conseil communal nommée pour cette étude, ont pu étudier les meilleures possibilités d'amélioration. Des aménagements adéquats en vue d'assurer la sécurité des usagers, de fluidifier le trafic et de veiller à la bonne accessibilité par une offre en stationnement judicieusement dimensionnée et localisée ont été présentés à la Commission cantonale des espaces publics (SCEP) et ont ensuite fait l'objet d'une demande d'examen préalable adressée au Canton. Ce dernier a délivré un préavis positif, sous réserve de quelques corrections.

Exemple : « *intersection route Neuve / route de l'Arsenal*

Le passage pour piétons sur la route Neuve débouche dans l'accès à la parcelle 365. Il ne bénéficie donc pas d'une zone d'attente sécurisée. Le passage pour piétons doit donc être rapproché de l'intersection (comme actuellement). »

La Municipalité peut désormais entamer, par ordre de priorité, les différents travaux urbains. Elle a choisi de débiter par la Route Neuve qui se situe à l'entrée du village et devrait suivre avec la construction de la passerelle sur le pont du Canal de Fuite.

Le projet à la Route Neuve

Pour la Route Neuve, il est prévu la création d'un trottoir avec une bordure franchissable sur le côté gauche direction Lavey-Village.

Situation actuelle :

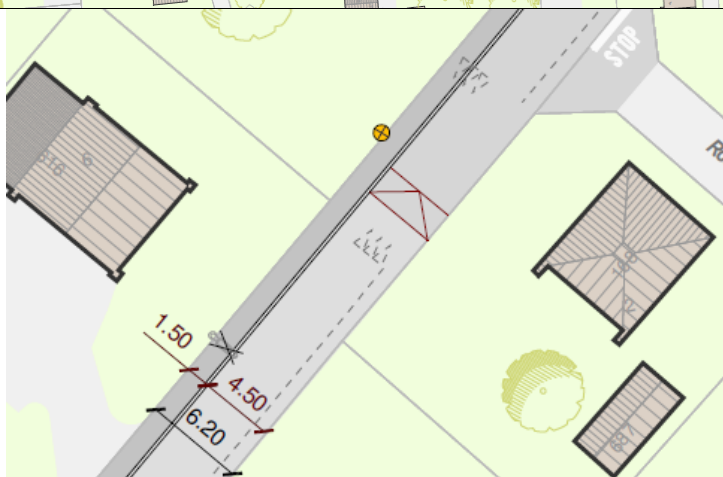
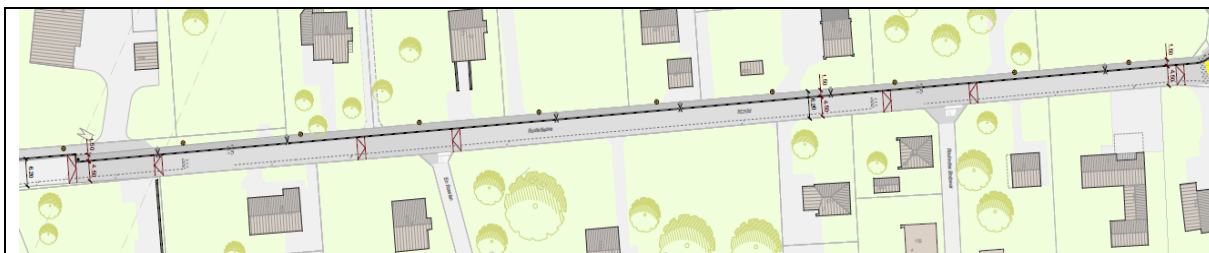
La situation actuelle ne permet pas aux piétons de circuler en toute sécurité le long de la Route Neuve. En effet, une bande jaune sise sur le côté droit direction Lavey-Village sert d'espace piétons. Celle-ci n'excède pas 60 cm de largeur et n'offre pas le confort et la sécurité souhaitées.



Objectifs et propositions :

L'objectif principal est d'améliorer l'accès piétonnier en le rendant plus sécurisé et accessible, tout en ne préjudicant pas la circulation des véhicules.

Pour ce faire, le projet prévoit, dès les premières habitations, la construction d'un trottoir avec une bordure bise « espace piétons » d'une largeur de 1m50. La largeur de la chaussée sera de 4m50, mais en l'absence de piéton, les véhicules pourront utiliser l'entier de la chaussée soit 6m20. Les anciennes rampes seront remplacées par de nouvelles, mieux situées sur la Route Neuve. Le régime de vitesse sera maintenu à 50 km/h sur ce tronçon. Une nouvelle rampe sera construite avant le carrefour sis devant l'église. Cela permettra d'assurer la sécurité du passage piétons « redessiné » qui s'y trouve et informera les automobilistes que le régime de vitesse change, s'ils souhaitent se rendre au centre du village. Par ailleurs, la Municipalité prévoit également d'optimiser l'éclairage sur cette route en ajoutant des candélabres ou en déplaçant les candélabres existants. Les travaux cités ci-dessus, ne devraient pas impacter des propriétaires privés.



Les dimensions sont de :

- 4.50 m pour la Route Neuve
- 1.50 m pour le trottoir

Le projet du carrefour au sommet de la Route Neuve

Pour le carrefour au sommet de la Route Neuve, il est prévu l'amélioration du circuit piéton entre les différentes routes que dessert ce carrefour. Le projet comprend la création d'un trottoir et l'amélioration des passages piétons.

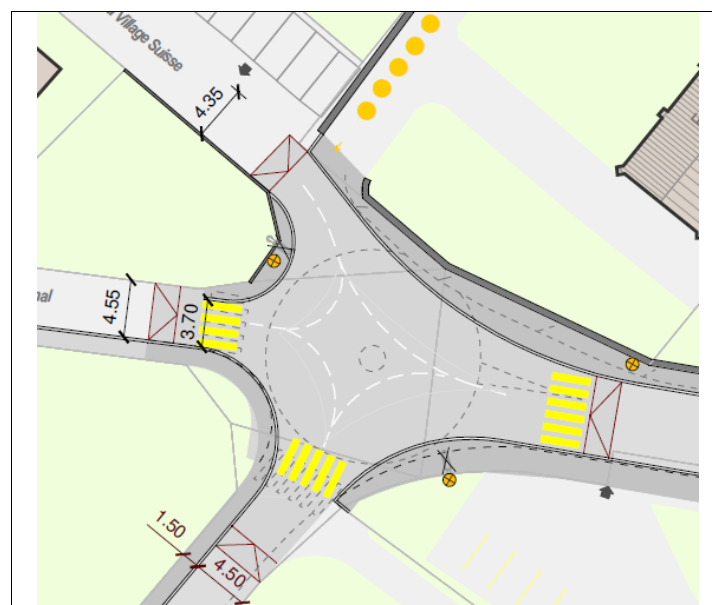
Situation actuelle :

Actuellement le trottoir situé le long de la Rue Centrale est rejoint par la bande jaune dessinée le long de la Route Neuve. La Route de l'Arsenal et la Route du Village-suisse ne peuvent être rejointes qu'au moyen d'un passage piétons, qui ne donne accès à aucun trottoir. Cette situation ne permet pas aux piétons d'être en sécurité. Il n'y a aucune continuité.



Objectifs et propositions :

L'objectif principal est d'améliorer la sécurité et la fluidité des piétons tout en préservant celle des véhicules. Grâce au nouveau trottoir prévu le long de la Route Neuve, les usagers pourront rejoindre en toute sécurité l'une ou l'autre des routes desservies par le carrefour. Des rampes seront construites avant chaque croisement afin d'obliger les automobilistes à réduire leur vitesse. C'est à cette jonction que la vitesse est réduite à 30 km/h pour la Rue Centrale. Des prolongements de trottoir, également à bordure braise, sont prévus devant l'église et entre la Route de l'Arsenal et la Route du Village suisse, afin d'assurer la circulation des piétons. Trois candélabres sont prévus pour éclairer le carrefour et les passages piétons. Le carrefour giratoire actuel sera rétabli en carrefour « simple » avec priorité de droite. Le giratoire est jugé comme trop urbain et s'inscrit difficilement dans le concept d'aménagement des espaces publics développés.



- Les dimensions des routes d'accès sont :
- 4.5m pour la Route Neuve
 - 3.77m (au carrefour) et 4.55m pour la Route de l'Arsenal
 - 4.35m pour la Route du Village suisse
 - 6.00m pour la Rue Centrale

Démarches :

Les aménagements urbains présentés dans l'expertise du bureau RWB Sàrl sont des propositions qui doivent être finalisées dans les détails pour permettre la réalisation des ouvrages. Ils ont permis de définir :

- Une base de géométrie routière recommandée ;
- Les cheminements piétons ;
- Les raccords routiers au droit des accès privés ;
- Les principes généraux de l'évacuation des eaux pluviales ;
- Les principes de signalisation et de marquages.

Pour ce faire, la Municipalité doit mandater un bureau d'ingénieurs spécialisés pour dessiner le projet et ainsi passer à la phase réalisation et travaux. L'expertise a permis d'identifier les besoins. A ce stade il s'agit d'adapter les besoins à la réalité et à la configuration du terrain.

Un appel d'offre a donc été réalisé et envoyé à 3 bureaux d'ingénieurs. La Municipalité propose de valider l'offre la plus avantageuse économiquement, soit celle du bureau RWB Vaud SA.

Coût et description des prestations :

OFFRE RETENUE	
Etude du projet :	Fr. 28'500.-
Projet de l'ouvrage	
Procédure de demande d'autorisation / dossier de mise à l'enquête	
Appels d'offres :	Fr. 7'500.-
Appels d'offres, comparaisons offres, propos d'adjudication	
Déduction (données connues et bonnes connaissances du tronçon)	(Fr. 5'000.-)
Rabais de 10%	(Fr. 3'100.-)
Frais dossier de 5%	Fr. 1'395.-
Divers et imprévu + TVA	Fr. 6'705.-
Total TTC	Fr. 36'000.-

Tronçon et périmètre concernés :

Le tronçon et le périmètre concernés sont entourés en rouge sur le plan ci-dessous. Ils concernent la Route Neuve et le raccordement sur la Rue Centrale (carrefour giratoire au sommet de la Route Neuve).



Selon une première estimation à +/- 20% ces travaux coûteraient Fr. 860'000.- (y.c honoraires d'ingénieurs)

Synthèse :

Total coût de l'étude : Fr. 36'000.-
Financement : Prélèvement aux liquidités
Imputation : Bilan compte n°9141.16
Amortissement : sur 10 ans, dès la fin des travaux, par le compte 43.3311.4

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :




LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 06/2022 du 28 juillet 2022 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'octroyer à la Municipalité le montant de Fr. 36'000.- relatif au mandat de prestations d'ingénieurs pour le réaménagement routier de la Route Neuve et du carrefour giratoire.

Adopté en séance de la Municipalité le 16 août 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
Mario Da Silva  Mentor Citaku